



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E137761

VALABLE JUSQU'AU 11/05/2025

ÉDITÉ LE 22/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2014

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC AMIENS 805219656

Siret : 805 219 656 00024

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 02 500309

Assurance Responsabilité Travaux :  
AVIVA 78683971

Assurance Responsabilité Civile :  
AVIVA 78683971

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : TERNEL COUVERTURE - LOUVENCOURT

11 RUE DE L'EGLISE  
80560 LOUVENCOURT

Téléphone : 03 22 74 52 93  
Portable :

Fax :

Site Internet : www.couvreur-doullens-ternelcrapoulet.fr  
E-mail : contact@ternelcouverture.fr

Responsabilité légale :  
TERNEL AURELIEN CO-GÉRANT / TERNEL ADRIEN GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                        | * Date d'attribution |
|------|--|----------------------|
| 3811 | Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE | 15/12/2022           |
| 8611 | Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Couvreur)           | 26/01/2021           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories   | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Fenêtres de toit   | 01/01/2021         |
| o Isolation des murs par l'extérieur                               | 01/01/2021         |
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS  
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN  
34 AVENUE D'ALLEMAGNE  
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.